

Bénédicte Vergez-Chaignon, *Histoire de l'épuration*, Paris, Larousse, « Bibliothèque historique », 2010.

Fabrice Grenard

Après plusieurs ouvrages sur la période de l'Occupation allemande, parmi lesquels notamment une biographie du docteur Ménétrel (Perrin, 2001), la première étude sur la notion de vichysto-résistants (Perrin, 2008) ou encore une monographie portant sur les conditions d'emprisonnement des collaborateurs à Fresnes à la Libération (*Vichy en prison*, Gallimard, 2006), Bénédicte Vergez-Chaignon publie une monumentale *Histoire de l'épuration*. Le sujet semble *a priori* rebattu. Que dire de neuf sur un phénomène qui a déjà donné lieu à plusieurs synthèses importantes depuis l'ouvrage pionnier de l'historien américain Peter Novick paru en 1968 (*The Resistance versus Vichy : The Purge of Collaborators in Liberated France*), jusqu'au récent *Expier Vichy, l'épuration en France* publié par Jean-Paul Cointet en 2008 (Perrin)? L'histoire de l'épuration a pourtant connu ces dernières années d'importantes avancées. En 1992, l'historien Henry Rousso constatait que malgré les nombreuses enquêtes locales menées dans le cadre du Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale depuis les années 1950, l'histoire de l'épuration restait une « histoire inachevée », notamment dans sa dimension sociale¹. L'ouverture récente de plusieurs fonds d'archives, qui n'étaient jusqu'alors pas communicables, a permis, depuis, la réalisation de plusieurs thèses ou colloques sur le sujet, qui ont largement déplacé l'analyse des strates supérieures de l'épuration (les grands procès tenus dans le cadre de la Haute Cour de Justice) vers une approche plus locale (en prenant comme cadre d'analyse l'échelle départementale ou régionale), soulignant l'épaisseur sociale du phénomène, le développement de pratiques épuratrices spécifiques (la tonte des femmes), la façon dont l'épuration a été effectuée au sein de certains secteurs particuliers (l'administration, la police, certaines branches économiques)². Le grand mérite de l'ouvrage de Bénédicte Vergez-Chaignon est d'offrir une vaste synthèse, largement accessible pour le grand public, de ces nouvelles approches et des différents travaux qui ont permis de renouveler profondément la connaissance d'un phénomène qui fut à la fois beaucoup plus long dans le temps et beaucoup plus ample dans sa dimension sociale que ne le laissent entrevoir certaines idées reçues. On regrettera toutefois que pour des contraintes sans doute inhérentes à la collection dans laquelle l'ouvrage est publié, aucune référence de bas de page ne permette de faire le lien entre les différentes citations et données utilisées par l'auteur et leurs

¹ Henry Rousso, « L'épuration en France, une histoire inachevée », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 33, janvier-mars 1992, p. 78-105.

² Parmi les nombreux ouvrages qui ont participé au renouvellement historiographique de l'épuration, Marc Bergère, *Une société en épuration : épuration vécue et perçue en Maine-et-Loire de la Libération au début des années 1950*, Rennes, PUR, 2004 ; Marc Bergère (dir.), *L'épuration économique en France à la Libération*, Rennes, PUR, 2008 ; François Rouquet, *L'épuration dans l'administration française*, Paris, CNRS, 1993. L'ouvrage collectif dirigé par Marc-Olivier Baruch, *Une poignée de misérables : l'épuration au sein de la société française après la Seconde Guerre mondiale* (Fayard, 2003) témoigne parfaitement des évolutions récentes de l'historiographie sur le sujet.

origines (archives, presse, articles et ouvrages référencés de façon thématique en fin de volume).

Cette histoire globale de l'épuration, qui s'efforce de développer tous les aspects d'un phénomène que l'on cantonne parfois à la seule période 1944-1945 et à quelques procès spectaculaires, permet de le replacer dans un « temps long », en rappelant ses origines en amont et ses derniers soubresauts en aval, jusque dans les années 1980 et 1990. Elle propose une contextualisation indispensable, évitant toute approche partisane et permettant d'expliquer avec le recul de l'histoire la vague la plus violente de l'épuration, au cours de l'été 1944, qui suscita tant de critiques et de rancœurs. Elle analyse en détail le fonctionnement et l'activité des différentes institutions chargées d'appliquer des sanctions à l'égard de ceux qui ont aidé l'occupant allemand et offre un bilan de l'épuration selon les différents secteurs et catégories socioprofessionnelles.

L'auteur remet tout d'abord l'épuration qui s'effectue en France à la Libération en perspective, rappelant que tous les changements de régime depuis la Révolution s'accompagnent de « proscriptions, d'emprisonnements, voire d'exécutions » (p. 21) : « la punition de l'adversaire et le châtement des traîtres accompagnent l'histoire politique française au long de ses crises paroxystiques » (p. 22). Dans une certaine mesure d'ailleurs, la sanction des collaborateurs à la Libération s'inscrit comme une réponse logique aux mesures d'exclusion et de répression adoptées par Vichy.

Les premières sanctions exercées par la Résistance à l'égard des personnes accusées de trahison en apportant leur aide aux Allemands se développent bien avant la Libération. Dès l'automne 1940, des avertissements sont lancés depuis Londres par la France libre à tous ceux qui collaboreraient trop assidument avec l'occupant tandis que des listes d'entreprises travaillant pour l'ennemi sont dressées. À partir du débarquement allié en Afrique du Nord (novembre 1942), la France libre pose les premiers jalons de l'épuration dans les territoires de l'Empire colonial qui sont désormais sous son contrôle (éviction des responsables vichystes, procès et exécution à Alger de l'ancien ministre de l'Intérieur de Vichy, Pierre Pucheu, en mars 1944) tandis qu'en métropole la Résistance, dont l'audience et les actions s'élargissent, multiplie les actions contre les traîtres à la solde de l'occupant. Certaines personnalités dont l'action constitue une menace directe pour la Résistance sont ainsi éliminées, comme le conseiller Faure-Pinguely, exécuté en décembre 1943 pour avoir requis la peine de mort contre deux membres de la FTP-MOI devant la juridiction d'exception du Tribunal d'État, ou le milicien Ernest Jourdan, qui connaît le même sort à Voiron, le 20 avril 1944, après avoir exercé une répression impitoyable dans l'Isère. Dans toute la France, des partisans plus anonymes de la collaboration, mais aussi des trafiquants du marché noir, des personnes soupçonnées de délation ou fréquentant les Allemands d'un peu trop près, font l'objet de menaces, reçoivent des petits cercueils, voient des inscriptions apposées sur leur maison (« ici maison de boches ») ou sont « visités » par des Résistants qui leur imposent des rançons, pillent leurs biens ou incendient leur domicile.

Le débarquement allié en Normandie (6 juin 1944), qui marque les débuts de la libération du territoire, constitue un tournant important dans cette histoire de l'épuration. L'été 1944 voit en effet se développer dans toute la France une recrudescence d'assassinats et d'exécutions sommaires. Ce phénomène, parfois qualifié « d'épuration sauvage », a alimenté une véritable légende noire de la Libération, qui n'aurait été qu'un bain de sang et une période propice à tous les

règlements de compte. Bénédicte Vergez-Chaignon insiste à juste titre sur le contexte de cette épuration de l'été 1944 : celle-ci apparaît d'abord comme « une réponse à la politique de terreur instaurée par l'occupant et ses auxiliaires » (p. 104) dont les massacres d'Oradour-sur-Glane ou de Maillé constituent les plus tragiques manifestations. Surtout, elle s'inscrit dans une pleine « logique de guerre et guérilla » (p. 112) dans le cadre des combats que mène la Résistance pour la libération de la France. Pour l'auteur, les exécutions extrajudiciaires mêlent alors « une volonté d'exemplarité et un besoin de protection » : « Il s'agit d'éliminer des ennemis sous peine d'être éliminés » (p. 113). Et cette logique de guerre perdure pendant plusieurs mois, jusqu'à la fin de l'année 1944, devant la crainte que les Allemands reviennent et puissent compter sur l'action de leurs partisans (la peur de la Cinquième Colonne se manifeste particulièrement lors de la tentative de contre-offensive menée par la Wehrmacht dans les Ardennes). Sur les 8 000 à 10 000 exécutions extrajudiciaires recensées lors la Libération, 55 % ont lieu entre la date du 6 juin et celle de la Libération (qui varie selon les départements entre août et novembre 1944) témoignant bien de cette logique de guerre et de combat qui permet de les expliquer. La grande majorité de ces exécutions ne sont d'ailleurs nullement des actions isolées mais relèvent de la responsabilité de résistants qui agissent sur ordre ou sont effectuées à la suite d'un jugement rendu par des tribunaux improvisés ou des cours martiales instituées à la Libération dans plusieurs villes de France. Il n'en demeure pas moins que la période de transition qui caractérise la Libération et l'absence d'institutions judiciaires officielles rend extrêmement difficile de qualifier ces exécutions « qui ne sont peut être ni sommaires, ni tout à fait extrajudiciaires, mais pas non plus légales » (p. 128).

À partir de l'automne 1944, débute l'épuration dite « légale » puisqu'elle s'effectue dans le cadre des institutions prévues à cet effet par les autorités nouvelles. À propos de la Haute Cour de Justice, chargée de juger les membres du gouvernement, l'auteur insiste surtout sur ses dysfonctionnements (le caractère expéditif du procès Laval), le « décalage exorbitant entre les griefs portés aux accusés et les questionnements contemporains » (p. 540), l'incompréhension provoquée par certains verdicts rendus (le quasi-acquittement de René Bousquet). Instituées dans chaque département par l'ordonnance du 26 juin 1944, les cours de justice provoquent, elles aussi, de nombreuses insatisfactions, aussi bien pour les défenseurs que pour les détracteurs de l'épuration. Les sanctions prononcées s'avèrent en effet particulièrement inégalitaires selon les périodes (l'auteur observe « trois pics de sévérité » à la fin de l'année 1944 alors que la guerre n'est pas finie, au printemps 1945 avec le retour des collaborateurs et agents de l'ennemi ayant fui en Allemagne, et à la fin de l'année 1946 lorsque quelques grosses affaires parviennent à leur terme), selon les régions (« la carte des condamnations prononcées montre d'un côté une France des maquis, des combats, des représailles, où les condamnations sont plus sévères et plus nombreuses, de l'autre une France plus apaisée et nuancée où la gamme des condamnations est moins rigoureuse », p. 435) et les catégories d'accusés (très sévères à l'égard des journalistes, des miliciens, délateurs, les cours de justice classent sans suite de nombreuses affaires à caractère économique ou concernant des fonctionnaires). Travaillant dans l'ombre des cours de justice, les chambres civiques sont amenées à se prononcer sur « l'ordinaire de la collaboration » (p. 439) : elles jugent un peu plus de 77 000 personnes et prononcent 46 150 condamnations à la dégradation nationale.

L'épuration ne saurait pourtant se limiter à ces trois institutions judiciaires (Haute Cour, cours de justice et chambres civiques) dont l'activité a été la plus médiatisée et la plus étudiée. L'ouvrage décrit ainsi en détail la diversité des comités et commissions beaucoup moins connus, qui ont eu pour mission d'épurer la société française en adoptant des sanctions financières, administratives ou professionnelles. L'activité des comités de confiscation des profits illicites (CCPI), institués par l'ordonnance du 18 octobre 1944 pour confisquer les profits réalisés par le biais de la collaboration économique ou du marché noir ainsi que celle des comités régionaux interprofessionnels d'épuration (CRIE), démontrent que le monde des affaires n'a pas été totalement épargné par l'épuration, même si celle-ci se limite dans la majorité des cas à une logique de redressement fiscal (en mars 1948, le montant des confiscations prononcées atteint 55 milliards de francs, celui des amendes 66 milliards). De même, l'institution de commissions d'épuration départementales au sein de chaque administration et d'une commission centrale dans chaque ministère témoigne de la réalité d'une épuration administrative (entre 22 000 et 28 000 fonctionnaires et employés des entreprises nationales ont subi une sanction). Si cette épuration professionnelle, économique et administrative amène à réviser l'ampleur réelle d'un phénomène qui a touché plusieurs centaines de milliers de Français (« 47 000 condamnés des cours de justice, 48 000 indignes nationaux, 160 000 comparutions devant les comités de confiscation des profits illicites, 25 000 fonctionnaires sanctionnés », p. 572), elle n'empêche pas les contemporains de penser que l'épuration n'avait pas eu lieu dans de nombreux secteurs. Cela s'explique par la lenteur et la discrétion de l'activité de certaines institutions (notamment les CCPI ou les CRIE), mais aussi par le niveau très inégal des sanctions rendues selon les catégories et les professions (les policiers, les artistes, les milieux littéraires font par exemple l'objet d'une épuration très sévère, contrairement aux magistrats, aux médecins, à certaines catégories d'entrepreneurs dans les secteurs les plus indispensables pour la reconstruction comme le BTP). Mais peut-être que si les contemporains ont considéré l'épuration comme un échec, c'est tout simplement parce que celle-ci ne pouvait de toute façon pas être à la hauteur de l'immense demande sociale et des attentes qui se manifestèrent en la matière au sortir de quatre années de guerre, d'occupation et de répression.